



## Démarchage commercial

-----  
Par Flys

Bonjour,

J'ai la question suivante : une entreprise, en l'occurrence une entreprise dans le secteur des travaux et rénovation d'intérieur, qui tiens un stand dans un supermarché pour faire connaître ses services, est-ce que cette démarche peut être considérée comme du démarchage?

J'ai en effet pris contact avec cette entreprise de travaux et rénovation en allant faire mes courses. Elle m'a fait la proposition de venir ensuite à mon domicile pour établir un devis que j'avais signé et dont j'ai finalement demandé l'annulation en respectant le délai de rétractation de 14 jours.  
Suis-je en droit de bénéficier de ce délai de rétractation?

Merci d'avance pour votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est une vente "hors établissement" et donc vous avez bien droit au délai de rétractation de 14 jours.

Si le vendeur refuse, contactez la DGCCRF.

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

-----  
Par Flys

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Je vais contacter la DGCCRF.

Bonne fin de journée à vous.